



Au service Des Territoires de l'Oise

Rapport d'analyse Définitif

Renouvellement du contrat de délégation de service public d'accueil périscolaire, d'accueil collectif de mineurs et de restauration scolaire

Commune de **SAINTE GENEVIEVE**

Consultation N° : 64196 / 23-550

Rédigé par Alexandra BALOCHE

ADTO-SAO

1 Rue Pinçonlieu - 60000 Beauvais

Tél : 03 44 06 27 80 - Courriel : accueil@adto-sao.fr

SPL au capital de 3 306 750 € - RCS 526 020 615 00062

Rappel du déroulement de la procédure

■ Mode de passation, en application du Code de la Commande Publique

Avis de concession – Procédure ouverte simplifiée an application de l'article R3126-1 2° b avec négociation éventuelle dans les conditions prévues au règlement de consultation.

■ Supports - Date de publication initiale

> **Plateforme de dématérialisation** : AWS le 03/01/2024

> **Le Parisien Ed Oise** : le 05/01/2024

■ Date et heure limites de réception initiale des plis

07/02/2024 avant 12 heures.

■ Date d'ouverture et enregistrement des plis : Le 07/02/2024

Le pli reçu est détaillé dans le registre des dépôts figurant dans l'annexe 1.

Les candidats ayant remis une offre sont les suivantes :

ILEP

Examen de la conformité des offres

CANDIDAT	PARTICIPATION ANNUELLE Commune	CA ANNUEL
ILEP	2024 (partiel) 156 287.49 € 2025 : 471 863.07€	2024 (partiel) : 290 219.85 € 2025 : 861 169.13€

ADTO-SAO

1 Rue Pinçonlieu - 60000 Beauvais

Tél : 03 44 06 27 80 - Courriel : accueil@adto-sao.fr

SPL au capital de 3 306 750 € - RCS 526 020 615 00062

CONFORMITE DES OFFRES

	ILEP
Un projet de contrat comportant l'ensemble des conditions techniques et financières figurant dans le Document Programme qui sera complété au niveau des parties surlignées en jaune	X
Le compte d'exploitation prévisionnel, selon le modèle joint, présenté en première année pleine et consolidé sur la durée du contrat avec le détail des différents postes et les justifications d'évolution correspondante.	X
Une note de calcul justificative de la formule proposée pour l'indexation de la participation intercommunale avec la simulation de l'évolution de la participation sur les 3 dernières années	X
Le projet pédagogique à mettre en œuvre, la liste et le planning des activités / animations et un exemple de menus couvrant quatre semaines	X
Le personnel affecté à l'exploitation, la décomposition précise des temps prévus par catégorie de personnel et par type d'accueil afin d'assurer la mission de service public (dont tarifs journaliers) et le plan de formation	X
L'inventaire des biens mis à disposition par le délégataire	X
Le cas échéant, un plan prévisionnel de renouvellement des biens dont la charge incombe au délégataire sur la base de l'inventaire transmis avec différenciation du programme et des autres renouvellements en risques et périls (renouvellement non programmé)	
Un mémoire détaillant les prestations d'exploitation [par type d'accueil], l'organisation [gestion du personnel, gouvernance, lisibilité et transparence de la délégation, qualité du service rendu aux usagers au travers de la gestion des usagers] ainsi que les moyens humains et matériels proposés pour assurer la mission de service public	X
Un modèle de rapport annuel type pour le service concerné	X
Un document indiquant si le candidat entend confier à des tiers une part des services faisant l'objet du contrat de concession et, dans l'affirmative, le pourcentage qu'elle représente dans la valeur estimée de la concession	X
Un document de synthèse de vingt (20) pages maximum comprenant les extraits de l'offre du candidat répondant uniquement aux critères et sous-critères de jugement des offres	X
Un document présentant les éventuelles propositions de modifications et/ou de compléments du projet de contrat (VARIANTES)	X
Une fiche de contact indiquant le nom, le prénom, la qualité de la personne responsable de l'offre au sein de l'entreprise candidate ainsi que ses coordonnées : adresse / téléphone / courrier électronique	x

Analyse des offres

■ Méthode de notation retenue

La CDSP a apprécié les offres remises en considération des critères de jugement suivants :

- I) Organisation mise en place : 60 points (pondération 35%)
 - Moyens mis à disposition : humains, matériels, techniques
 - Relations avec les usagers
 - Suivi de l'activité et de la gestion de la structure
 - Relations avec la collectivité et transparence sur les comptes de la délégation

- II) Propositions techniques : 60 points (pondération 35%)
 - Qualité du projet pédagogique
 - Qualité des activités proposées
 - Qualité des prestations alimentaires
 - Capacité à assurer la continuité de service

- III) Propositions financières : 60 points (pondération 30%)
 - Compte d'exploitation et adéquation avec les prestations proposées
 - Participation financière de la commune

■ La CDSP s'est réunie et a décidé de retenir la candidature de l'ILEP

■ Sur la base d'un premier rapport d'analyse des offres, la CDSP réunie le 23/04/2024 a décidé de retenir l'offre de l'ILEP et d'engager des négociations en invitant le candidat à une audition le 13/05/2024.

Audition

Une convocation a été adressée à l'ILEP via la plateforme Aws le 24/04/2024 en vue d'une audition en mairie le 13/05/2024 à 16h30. Au cours de cette audition, il été échangé à propos des points en suspens et il a pu être trouvé un accord sur chacun d'eux. Les précisions apportées ont permis d'améliorer la note des critères « Organisation mise en place » et "propositions techniques" La notation finale ainsi obtenue est la suivante :

I - ORGANISATION MISE EN PLACE=21-
II PROPOSITIONS TECHNIQUES = 17.5
III - PROPOSITIONS FINANCIERES = 14.4
TOTAL = 52.90 / 60

ADTO-SAO

1 Rue Pinçonlieu - 60000 Beauvais

Tél : 03 44 06 27 80 - Courriel : accueil@adto-sao.fr

SPL au capital de 3 306 750 € - RCS 526 020 615 00062

SPL au capital de 3 306 750 € - RCS 526 020 615 00062

Choix de l'attributaire

Au vu de la procédure, il est proposé de retenir l'offre de l'Association ILEP pour un montant de 471 863.07€ (année 2025).

Acceptation du Pouvoir Adjudicateur valant décision d'attribution

A Sainte

Geneviève, le

Le Maire

Daniel VERRECKE

ANNEXE 1 - REGISTRES DES DEPOTS INITIAL

REGISTRE DES DEPOTS

A BEAUVAIS , le 07/02/2024

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE

2 rue Maurice Bled 60730 SAINTE GENEVIEVE

Téléphone : 0344082870

mairie@saintegenevieveoise.fr

Ref. acheteur 64196 / 23-550 Ref. MPI S-PF-1397606
Publié le 03/01/24 Expiré le 07/02/24 à 12:00

Objet de la consultation :

DSP accueil périscolaire, accueil collectif de mineurs et restauration scolaire - renouvellement du contrat de concession

Responsable chargé de l'enregistrement : BALOCHE Alexandra

Nature des plis enregistrés : candidatures offres

Enregistrement des plis

Pli	D /P	Dépôt le	Soumissionnaire	CR	CA	OR	OS
1	D	06/02/24 à 15:11	INITIATIVES LAIQUES D EDU 60000 Beauvais				

D : dépôt dématérialisé

D* : dépôt dématérialisé lié à une copie de sauvegarde

DR : dépôt dématérialisé remplacé

P : dépôt papier

S : dépôt papier (copie de sauvegarde) non lié à un dépôt démat

S* : dépôt papier (copie de sauvegarde) lié à un dépôt démat

Arrêté de la liste

A ce jour il a été reçu : 1 plis dans les délais et 0 plis hors délais.

A BEAUVAIS, le 07/02/2024

le fonctionnaire chargé de l'enregistrement,

Décharge

Je soussigné, , certifie avoir reçu les plis enregistrés dont je donne décharge au responsable de leur enregistrement.

A SAINTE GENEVIEVE, le 07/02/2024

ADTO-SAO

1 Rue Pinçonlieu - 60000 Beauvais

Tél : 03 44 06 27 80 - Courriel : accueil@adto-sao.fr

ANNEXE 2 - AUDITION

SIIVRE CRFFR CHFRQFR

0811 65 23 75 162502

[Accueil](#) > DOSSIER DE LA CONSULTATION S-PF-1397606

DOSSIER DE LA CONSULTATION S-PF-1397606

OPÉRATIONS	AVIS	RECTIFICATIF	ATTRIBUTION	RETRAIT	DÉPÔT	RESTREINT	CORRESPONDANCE	DOCUMENTS	CONTRATS
S-PF-1397606 64196 / 23-550	03/02/24	01	Mairie Sainte Geneviève / Service : SGENEV / Alexandra BALOCHÉ						

Candidat en analyse
Procédure ouverte

Reque	Écrire	En Préparation	À valider	Envoyée	Aperçu
Courriel n°02 créé le 24/04/2024 à 15h55 et envoyé le 24/04/2024 à 15h56					
COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE M. Daniel VEREECKE Maire 2 rue Maurice Bled 60730 SAINTE GENEVIEVE Tél : 0344082870					
DOSSIER : 64196 / 23-550 Consultation : DSP accueil périscolaire, accueil collectif de mineurs et restauration scolaire - renouvellement du contrat de concession					
ENVOI : Destinataire : Date d'envoi : Sujet :					
24/04/2024 à 15h56 64196 / 23-550 : Convocation audition Consultation 64196 / 23-550					
Madame, Monsieur, Dans le cadre de la consultation citée en objet et après analyse de votre offre, nous vous informons qu'une audition des candidats e De ce fait, nous vous remercions de bien vouloir vous présenter avec tous éléments que vous jugerez utiles, à la mairie 2, Rue Mauri GENEVIEVE aux date et heure suivantes : Le 13 mai 2024 à 16h00 L'audition portera sur les points suivants : • Les conditions de gestion du service de restauration scolaire. Des précisions devront être apportées sur le prestataire en charge de la fourniture des repas en liaison froide. • Les conditions financières de l'offre. Nous vous précisons qu'il appartient au candidat de se munir de tout document et/ou matériel qu'il jugera nécessaire à cette auditi Les éventuels renseignements relatifs à cet entretien pourront être obtenus auprès de Mme Alexandra BALOCHÉ abaloch@adto-sa Vous en souhaitant bonne réception.					
1 Destinataire : INITIATIVES LAIQUES D EDUC POPULAIRE siege@ilep-picardie.com					

Le groupe Ach@t Solutions

Utilisez le [formulaire de déclaration d'incident](#) avant tout appel au support au 0811 65 23 75.
AWS - Avenue-Web Systèmes, Éditeur d'AWS-Achat et d'AWS-Légalité 

ADTO-SAO

1 Rue Pinçonlieu- 60000 Beauvais

Tél : 03 44 06 27 80 - Courriel : accueil@adto-sao.fr

SPL au capital de 3 306 750 € - RCS 526 020 615 00062

ANNEXE 3 – ANALYSE DES CANDIDATURES

CANDIDAT	ILEP
DC 1	X
DC 2	X
Déclaration sur l'honneur dans les conditions de l'article R 3123-16 du Code de la Commande Publique	X
Attestation de régularité fiscale	X
Description détaillée de l'opérateur économique : nom, forme juridique, raison sociale, actionnaires, moyens financiers, chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la présente consultation	X
Bilans et comptes de résultats réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	X
Description détaillée de l'opérateur économique : moyens en personnel, matériel et équipements techniques, organisation interne, activités principales et accessoires	X
Références du candidat en matière de gestion et d'exploitation d'un service public de même nature	X
Pièces permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ledit service	X
Attestation d'assurance	31/12/2024

ANNEXE 4 - RAPPORT D'ANALYSE DEFINITIF DSP Péri scolaire - Sainte Geneviève

En bleu : précisions / compléments suite audition du 13/05/2024

I - ORGANISATION MISE EN PLACE (60 points - pondération 35%)

<i>Moyens mis à disposition : humains, matériels, techniques (15 points)</i>	ILEP
Équipe	1 coordinateur + 1,5 Directeur adjoint + 7 animateurs + 4 service entretien + 9 animateurs restauration
Interlocuteur privilégié	Nathalie Deliancourt. Renseignements présents sur fiche contact
Gestion des compétences	Formation continue assurée
Préservation, rangement et entretien courant des locaux et des abords	A la charge du délégataire sous contrôle du directeur
Nettoyage et entretien courant du petit matériel	A la charge du délégataire
Moyens matériels et techniques - biens mis à disposition du service par le délégataire	<p>Pour le fonctionnement général du service à la charge du délégataire : matériel informatique, espace de travail en ligne dans chaque structure pour dématérialisation des procédures, sauvegarde des données, site internet simple d'accès, téléphone, logiciels propres à l'activité du service : Domino web : logiciel de gestion avec possibilité d'extraction de données, pointage par tablette et portail famille avec réservation et paiement en ligne.</p> <p>Pour le fonctionnement pédagogique à la charge du délégataire : En régie, après demande de la structure et sous réserve de disponibilité, mise à disposition de matériel pédagogique diversifié nécessaire à la tenue des activités (jeux, jouets, matériel et accessoires pour les activités manuelles, matériel et accessoires pour activités sportives, matériels vidéo et son, kermesse, camping...). Inventaire fourni.</p>
Appréciation	<p>Dispositions très satisfaisantes - 15 points</p> <p>Offre complète. Les moyens matériels et techniques sont en adéquation avec la nature du service.</p>
<i>Relations avec les usagers (15 points)</i>	ILEP
Règlement intérieur	Charte qualité. Le projet fourni est explicite et conforme.
Questionnaires de satisfaction	Enquête de satisfaction annuelle et en fin de contrat. Cahier de doléances disponible sur la structure.
Participation des familles à la vie du service et communication	Participation au comité de pilotage trimestriel (propositions et participations aux orientations de la structure), aide à l'encadrement des sorties / invitations à des manifestations / sollicitations dans le cadre de dons / sur RV.
Appréciation	<p>Dispositions très satisfaisantes -15 points</p> <p>Participation des familles à l'initiative du prestataire et réunions. Enquête de satisfaction annuelle.</p>
<i>Suivi de l'activité et de la gestion de la structure (15 points)</i>	ILEP
rapport annuel	Modèle de rapport annuel fourni contenant les informations relatives aux activités et à la fréquentation de la structure, situation du personnel, informations techniques générales et informations financières / comité de pilotage trimestriel

communication d'indicateurs	<p>Partenariat avec la collectivité et contrôle quotidien des indicateurs principaux tels que effectifs, recettes, MS, suivi du budget, sécurité et qualité des activités.</p> <p><u>Rapport trimestriel</u> synthétisant les indicateurs du service (fréquentation de la structure, recettes issues des familles, état des impayés, nombre de jours et causes de fermeture, incidents, justificatifs des dépenses, ...).</p> <p><u>Comité de pilotage</u> <u>Rapport annuel</u> inclut les activités et indices de fréquentation, récapitulatif de l'effectif, bilan technique, bilan financier. Exemple de rapport fourni.</p>
relations avec les financeurs	Le délégataire s'occupe de toutes les relations et des demandes des partenaires relatifs à la gestion de la structure.
Organisation	Organigramme complet
Pénalités	Inscrites au contrat.
Appréciation	<p>Dispositions très satisfaisantes - 15 points</p> <p>Suivi satisfaisant de l'activité et de la gestion de la structure par l'élaboration d'un rapport annuel détaillé et par la communication trimestrielle d'indicateurs</p>

<u>Relations avec la collectivité et transparence sur les comptes de la délégation (15 points)</u>	ILEP
Comité de pilotage	Le comité de pilotage est composé du directeur de la structure, d'un représentant de l'ILEP, d'élus de la commune, de représentants des parents. Organisée trimestriellement, afin de répondre aux différents questionnements que pose la structure « accueil de loisirs » (au niveau éducatif, social, citoyen). Définit les actions à mettre en place et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Evalue les actions menées afin de définir les nouvelles orientations
Gestion sous-traitance	Pas de sous-traitance déclarée. <i>Le lien contractuel entre l'ILEP et le prestataire restauration n'est pas explicite. L'ILEP bénéficie d'un accord cadre à groupement de commande avec La Normande et Convivio négocié au regard du volume total de repas sur les 34 structures gérées par l'ILEP. Budget annuel restauration pour l'ILEP est de 1,5 million. le prestataire proposé pour Ste Geneviève est Convivio : Une remise de 1% sur le volume total suivant CA annuel. Coût réel d'un repas maternel à 4 composantes : 1,5736€</i>
Conditions de réexamen de la rémunération du délégataire	Inscrites au contrat
Appréciation	Dispositions très satisfaisantes - 15 points Constitution d'un comité de pilotage dont la composition, les missions et la fréquence des réunions sont satisfaisantes - L'existence d'un accord cadre entre l'ILEP et Convivio garantit des conditions tarifaires stables et satisfaisantes. Les conditions de réexamens annotées par ILEP ont reçu un avis favorable de la commune après arbitrage.
TOTAL CRITERE ORGANISATION MISE EN PLACE	60
NOTE PONDEREE (35%)	21

II - PROPOSITIONS TECHNIQUES (60 points - pondération 35%)

<u>Qualités du projet pédagogique (20 points)</u>	ILEP
Projet pédagogique	Exemple de projet fourni. Projet propre à chaque structure à partir d'un diagnostic initial et mis à jour chaque année. Exemple : la communication, l'expression permettant l'affirmation de la personnalité de l'enfant, l'esprit d'analyse. Objectifs pédagogiques : développer chez l'enfant le goût de l'effort et le sens du projet - permettre à l'enfant de s'épanouir au sein d'un groupe - favoriser la créativité des enfants - développer l'imagination des enfants. Détail les activités par tranche d'âges. Projet d'animation global sur la structure basée sur un thème. Des sorties suivant la saison en fonction de l'âge des enfants, peuvent être inter centres Activités inter centres "locaux" (jeux d'équipe, rencontres) Activités mises en place par un intervenant extérieur en complément de l'équipe de la structure. Prise en charge des besoins spécifiques tel que le handicap, maladie chronique, enfant en difficulté, par un accueil individualisé après rencontre avec la famille.
Appréciation	Dispositions satisfaisantes - 16 points Document exemple fourni et conforme aux attentes

<u>Qualités des activités proposées (20 points)</u>	ILEP	
gestion du temps méridien - gestion du matin et du soir en périscolaire - gestion des mercredis loisirs - gestion des vacances scolaires	Périscolaire : des ateliers créatifs temps limités Mercredis loisirs : alternance entre activités manuelles ou sportives à thème, sortie, temps calmes, rencontre inter-centres, intervenant extérieur, événements / 2 manifestations annuelles. Exemple de planning d'activités fourni. Vacances scolaires : initiation à un sport ou activité culturelle, mini-camp par tranche d'âge	
Appréciation	Dispositions satisfaisantes - 16 points Activités détaillées par type d'accueil et adaptées aux tranches d'âge	
<u>Qualités des prestations alimentaires (10 points)</u>	ILEP	
repas	Pas de sous-traitance prévue. La Sagère, Newrest ou La Normande sont des entreprises avec lesquelles l'ILEP travaille pour la livraison des repas en liaison froide sur les restaurations scolaires. Respect des procédures HACCP. Exemple de menu CONVIVIO fourni avec 1 élément bio par jour (Menu La Normande présent dans le document de synthèse). Le prestataire restauration est Convivio : Qualité des denrées alimentaires budget alloué sur un repas aux produits alimentaires est supérieur au frais fixes. Fait preuve de souplesse dans la commande des pique-nique donc s'adapte aux besoins du service. Propose des menus végétariens de qualité. Bilan des prélèvements de contrôle satisfaisants. Le prestataire est réactif.	
goûter	A la charge du délégataire. Exemple de menu goûter fourni.	
Appréciation	Dispositions très satisfaisantes - 10 points Prestations alimentaires en conformité avec les attentes de la commune	
<u>Continuité du service (10 points)</u>	ILEP	
continuité du service	Le prévisionnel annuel est ajusté en fonction de la fréquentation réelle. En cas d'absence, le remplacement peut être interne (par des animateurs de secteur) ou externe (via pôle emploi, missions locales, animateurs vacataires ,,,) ; Accueil possible sur d'autres structures en cas de fermeture annuelle ou de force majeure.	
alerte de la collectivité en cas de dysfonctionnement	Dispositif de contrôle des structures mis en place. Ces contrôles permettent d'effectuer rapidement des actions correctives en cas de problème ou de dysfonctionnement constatés.	
Appréciation	Dispositions satisfaisantes- 8 points Continuité du service assurée tant au niveau des moyens humains que matériels même si le déplacement vers d'autres structures peut être difficilement réalisable.	
TOTAL CRITERE PROPOSITIONS TECHNIQUES		50
NOTE PONDEREE (35%)		17.5

III - PROPOSITIONS FINANCIERES (60 points - pondération 30%)

<u>Compte d'exploitation et adéquation avec les prestations proposées (30 points)</u>		ILEP
pertinence du contrat	Document programme fourni non signé. L'ILEP fournit également un document programme "variantes" modifiant certaines dispositions du contrat (suppression / remplacement) notamment cas de révision - Ecarter les dispositions substantielles conformément au RC ; Les autres dispositions doivent être arbitrées par la Commune. <i>Avis favorable aux propositions de variantes l'ILEP</i>	
Compte d'exploitation en adéquation avec les prestations proposées	Conforme - très détaillé / Budget global de 290 219,85 € pour 2024 (partiel) et Budget de 861 169,00€ pour 2025 (année pleine). Le CEP prévisionnel intègre la prise en charge à venir par la CAF du temps pause méridienne y compris temps du repas. L'ILEP propose d'appliquer un déplafonnement du barème CAF afin de limiter le coût annuel, L'ILEP propose également d'augmenter le prix des repas. <i>Propositions non retenues. L'ILEP indique que sa base de calcul est la moyenne des effectifs sur les 3 dernières années comme indiqué au DCE, donc un peu en dessous de l'effectif réel. L'ILEP précise que certaines charges ne peuvent être anticipées telles que la bonification mercredi, les recettes supplémentaires famille et CAF et l'embauche d'apprentis aidés. L'ILEP ne propose pas d'optimisation financière de son offre.</i>	
Appréciation	24 points : Dispositions satisfaisantes. CEP détaillé ;	
<u>Participation financière de la commune (30 points)</u>		ILEP
Participation de la commune	Participation de 156 287,49€ (partiel 2024) et 471 863 € en 2025. <i>La commune ne souhaite pas revoir les barème CAF pour augmenter la participation famille. La fréquentation est en hausse constante ce qui implique une augmentation du prix du service. La CAF va prendre en charge les heures sur le temps de pause méridienne y compris le repas ce qui représente 33 000€ de recette supplémentaire sur 2024.</i>	
Formule d'indexation	Indiquée au document programme, tient compte de l'évolution des salaires du secteur de l'animation.	
Appréciation	24 points - Dispositions satisfaisantes	
TOTAL CRITERE PROPOSITIONS FINANCIERES		48
NOTE PONDEREE (30%)		14.4

NOTATION AVANT PONDERATION

Dispositions très satisfaisantes = totalité des points
Dispositions satisfaisantes = 80% des points
Dispositions correctes = 60% des points
Dispositions faibles = 40% des points
Dispositions très faibles = 20% des points
Pas de réponse = pas de points

I - ORGANISATION MISE EN PLACE = 21
 II - PROPOSITIONS TECHNIQUES = 17,5
 III - PROPOSITIONS FINANCIERES = 14,4
TOTAL = 52,90 / 60

ANNEXE 5 - VARIANTES

VARIANTES DOCUMENT PROGRAMME : ILEP	AVIS ADTO-SAO	AVIS Commune de Ste Geneviève
Obligations du délégataire p 5 : L'ILEP propose de modifier la rédaction du paragraphe concernant <i>l'accueil régulier, occasionnel, accueil d'urgence</i>	Avis défavorable Le fond reste inchangé	Avis défavorable
Obligations du délégataire p 5 : L'ILEP ajoute à l'obligation de tri des déchets et de la sortie des conteneurs " <i>les règles concernant l'évacuation des déchets étant amenées à évoluer. Un avenant pourra être proposé en cas d'évolution législative ou réglementaire en la matière.</i> "	Avis favorable compte tenu du surcoût que pourrait engendrer une modification de la législation.	Avis favorable
Conditions de gestion du service - principes généraux : L'ILEP supprime le paragraphe concernant le <i>taux d'occupation</i> qui concernerait les multi accueils.	Avis favorable car non substantiel. La CAF fait référence à l'accueil des enfants à partir de 3 ans.	Avis favorable
Concernant le public accueilli : <i>Remplacement de minimum par maximum ; Concernant la priorisation de l'accueil Ajout "après délibération par la commune hors restauration scolaire" ; Remplacement du terme multi accueil par accueil de loisirs</i>	Avis favorable Le terme maximum concerne la capacité maxi d'accueil : Avis favorable pour emploi du terme accueil de loisirs. La priorisation est indiquée au règlement intérieur porté à la connaissance des familles	Avis favorable
Révisions de la participation communale : L'ILEP ajoute les cas de révisions suivants : <i>1) En cas de variation, suppression ou non renouvellement de l'aide de l'état pour la tarification sociale des cantines. 2) en cas de mise en place d'une convention territoriale globale en cours de contrat. 3) En cas de suppression ou de non renouvellement du PEDT ayant des conséquences directes sur les taux d'encadrement 4) En cas de modifications du service du fait de la croissance de l'habitat sur le territoire communal ayant un impact sur les effectifs).</i>	Avis favorable	Avis favorable